



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
présents : 14
votants : 17

L'an deux mille vingt-trois,
Le neuf juin à 18 heures

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme MURON Marie-Christine, Adjointe au Maire.

Date de convocation : 1^{er} juin 2023.

PRÉSENTS : MM. MURON Marie-Christine, PRADIER Bruno, MATHELIN Sandra, GUILLOT Lucien, LAMOTTE Florence, GERY Françoise, GLATZ Jean-Pierre, DENTON Sylvie, BURELLIER Jean-Michel, CHAVANNE Pascale, HEMON Mathieu, SAUTEREAU Olivier, MOUNIER Céline, et COUBLE Alexis.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. SAUTEREAU Olivier

ABSENTS EXCUSES : MM. RAYMOND Jean-Claude, FAVREAU Gilles, LAFAURIE Lucie, RAJAT Sonia et GODARD Léo.

POUVOIRS : Mme MURON Marie-Christine par M. RAYMOND Jean-Claude, Mme MATHELIN Sandra par Mme RAJAT Sonia, M. GLATZ Jean-Pierre par Mme LAFAURIE Lucie.

ORDRE DU JOUR

SESSION ORDINAIRE

- Election de 5 délégués et 3 suppléants au sein du Conseil Municipal qui éliront le dimanche 24 septembre 2023 les quatre sénateurs du département de la Loire.

ELECTION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

Après dépouillement, les résultats de l'élection des délégués sont les suivants :

Nombre de conseillers présents et représentés :	17
Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	17
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	17

Suffrages obtenus par la liste Bien vivre à Saint Germain Laval : 17 (dix-sept) voix.

Sont proclamés élus en qualité de délégués du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs : M. RAYMOND Jean-Claude, Mme MURON Marie-Christine, M. GUILLOT Lucien, Mme DENTON Sylvie, M. BURELLIER Jean-Michel

Sont proclamés élus en qualité de suppléant des délégués du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs : Mme MOUNIER Céline, M. GLATZ Jean-Pierre, Mme CHAVANNE Pascale

La séance est levée à 18 heures 30.

En début de séance ordinaire du mardi vingt juin deux mille vingt-trois à 20 heures, dont la publication et les convocations ont été faites le quinze juin deux mille vingt-trois, le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du neuf juin deux mille vingt-trois comportant la délibération n° 47/23 est approuvé par les membres présents ou représentés.

**Pour Le Maire,
L'Adjointe déléguée,
Marie-Christine MURON.**

**Le Secrétaire de séance,
Olivier SAUTEREAU.**

